



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H38 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-021) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Christelle MICHELIN - David VERNEY

Etaient absents : Stephen MARTRES - Camille REMILLON

Pouvoirs : 6

Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Anaïs DURET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée)
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Brian SINICKI
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
David VERNEY a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christophe SIBILLE

DEL N° 2025-017 – FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) 2023-001 – OPERATION 120 RENOVATION EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMMUNE DE GROISY, MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) : APPROBATION

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

Vu la délibération 2023-018, relative à la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la Rénovation Extension de l'Ecole Maternelle, pour un coût global de 3 765 000 € TTC,

Considérant l'avancement dudit projet,

Il est nécessaire d'actualiser les Crédits de Paiement (CP) comme ci-après :

Autorisations de Programme (AP)	Montant AP TTC	Crédits de Paiement (CP) 2023	Crédits de Paiement (CP) 2024	Crédits de Paiement (CP) 2025	Crédits de Paiement (CP) 2026	Crédits de Paiement (CP) 2027
AP 2023-001	3 765 000 €	0 €	194 549.04 €	350 000 €	1 610 225.48 €	1 610 225.48 €

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la répartition précitée des CP,

- AUTORISE le Maire à engager les dépenses de l'opération précitée et à procéder au mandatement des dépenses afférentes,
- **DIT** que les CP sont inscrits au Budget primitif 2025, au compte 2313.

Le Secrétaire de séance,
Christophe SIBILLE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 16/4/2025
Publié le : 16/4/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

